

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 12	<b>Séance du jeudi 12 avril 2018</b>
<b>Présents :</b> 11	L'an deux mille dix-huit et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<b>Votants:</b> 12	<b>Sont présents :</b> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT <b>Représentés :</b> Alexis ALLAH représenté par Jean-Pierre ANDRAUD <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance :</b> Danielle ANDRAUD

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Taux d'imposition 2018

Mme le Maire rappelle les taux d'imposition communaux de 2017

TH : 12.45 %

TFB : 19.18 %

TFNB : 68.45 %

et propose, suite à la réunion de la commission des finances en date du 9 avril dernier, de ne pas augmenter ces taux pour 2018.

Le produit attendu pour 2018 sera donc de 356 964.00 € pour ces 3 taxes.

Après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD et Alexis ALLAH) le conseil municipal décide d'approuver la proposition de Mme le Maire en maintenant les taux d'imposition pour 2018, à savoir :

TH : 12.45 % - TFB : 19.18 % et TFNB : 68.45 %

Objet: Redevance assainissement 2018 -

Mme le Maire rappelle l'historique de la redevance assainissement depuis son instauration le 09.07.1998 et qui est ,actuellement, d'un montant de 1.60 € par m3 d'eau consommée et propose d'augmenter, à compter du 01.01.2018, cette redevance de 0.40 €, la portant ainsi à 2.00 € le m3 d'eau consommée.

Mme le Maire rappelle que la dernière augmentation date du 01.01.2015 et qu'il est impératif de trouver des recettes supplémentaires pour faire face au coût important de la création de la nouvelle station d'épuration dont les travaux devraient débuter en juillet 2018.

Après délibération, à l'unanimité moins une abstention (Danielle ANDRAUD) le conseil municipal décide de valider cette proposition, à savoir une augmentation de 0.40 € par m3 d'eau consommée. En conséquence, la redevance assainissement est fixée à la somme de 2.00 € le m3 d'eau consommée qui sera appliquée dès le 1er janvier 2018.

Objet: Subventions 2018 : associations locales -

Mme le Maire propose d'allouer des subventions, au titre de l'exercice 2018, aux associations locales selon le tableau ci-après :

Association	Rappel subvention allouée en 2017	Montant sollicité en 2018	Propositions 2018
LA TOUR KARATE GYM	650.00 €	1 000.00 €	700.00 €
APE	300.00 €	300.00 €	300.00 €
TENNIS DE TABLE / BADMINTON	300.00 €	600.00 €	400.00 €
LA TOUR ANIMATION	1 200.00 €	2 000.00 €	1 500.00 €

SANCY ARTENSE FOOT	2 100.00 €	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
JSP	600.00 €	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
AMICALE SAPEURS POMPIERS	/	/	
SANCY ARTENSE TIR A L'ARC			<b>500.00 €</b>
ANCIENS AFN	300.00 €		
ASS SANCY BLANCHE			
Animation Cantonale	200.00 €	<b>200.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
OCCE Ecole	500.00 €		
LA GENTIANE		/	
<b>TOTAL</b>	<b>6 150.00 €</b>	<b>5 400.00 €</b>	<b>4 900.00 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer, au titre de l'exercice 2018, les subventions aux associations locales telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Mme le Maire ajoute que l'association des commerçants et artisans, en sommeil depuis quelques années, va prochainement être réactivée et qu'il faudra certainement lui attribuer une subvention afin de proposer quelques animations au cours de la saison.

Objet: Création poste saisonnier : surveillant de baignade -

Comme chaque année, Mme le Maire propose de recruter un surveillant de baignade pour assurer la surveillance de la baignade au plan d'eau.

Cette année, ce poste sera créé pour une durée de 6.5 semaines, soit du 12 juillet 2018 au 26 août 2018

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour la création d'un poste saisonnier (surveillant de baignade) du 12.07.2018 AU 26.08.2018, autorise Mme le Maire à lancer un appel à candidatures et à signer le contrat correspondant avec la personne recrutée.

Objet: Révision Tarifs Cantine Scolaire -

Mme le Maire rappelle l'historique des tarifs de cantine scolaire et propose, cette année, considérant les charges liées à ce service et notamment les frais de personnel, de les augmenter sur la base suivante :

<b>Actuellement :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- coût d'un repas facturé par l'EHPAD : <b>3.49 €</b></li> <li>- coût d'un ticket : <b>3.50 €</b></li> <li>- coût d'un repas au forfait : <b>2.90 €</b></li> <li>- coût du personnel = 106.83 € / jour de cantine soit environ 3.25 € coût du personnel par repas</li> </ul>
<b>Proposition d'augmentation de 0.80 € / repas</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- soit au ticket : <b>4.30 €</b></li> <li>- soit au forfait : <b>3.70 €</b></li> </ul>
Pour mémoire la dernière augmentation date du 01.01.2015 (DCM du 01.10.2014)

Après délibération et sur la base de 2 voix contre (Danielle ANDRAUD et Manuela CABANAC) 3 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Alexis ALLAH et Christian MONTEIX), le conseil municipal décide de valider ces nouveaux tarifs de la cantine scolaire :

- 4.30 € au ticket
- 3.70 € au forfait

qui seront applicables à compter du 01.09.2018.

Objet : Budgets 2018

Les budgets, tels que remis aux élus en commission des finances et par mail, sont adoptés sur la base suivante :

- Commune : Section de Fonctionnement : 884 900.00 € et section d'Investissement : 885 811.00 €

7 pour et 5 abstentions (Pierre BOYER - Jean-Pierre ANDRAUD - Alexis ALLAH - Danielle ANDRAUD - Christian MONTEIX)

- Assainissement : section de fonctionnement : 79 488.00 € et section d'investissement : 1 080 449.03 € avec l'inscription de la création de la nouvelle Station d'Epuration 11 pour et 1 abstention (Danielle ANDRAUD)

- Section Auzat : section de fonctionnement : 122 021.00 € et section d'investissement : 57 541.00 € à l'unanimité

- Lotissement : section de fonctionnement : 139 717.21 € et section d'investissement : 95 867.63 € à l'unanimité

Objet: Dômes Sancy Artense : approbation modification des statuts

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense possède des compétences supplémentaires, inscrites dans ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en vigueur du 05 mars 2018.

Parmi les compétences supplémentaires, figurent des compétences liées au développement touristique de son territoire.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, en ajoutant une compétence supplémentaire dans le domaine touristique.

Elle concerne le projet prévu sur la commune de Larodde qui consiste à aménager le site des Plattas en bordure des rives de la Dordogne, pour permettre la mise à l'eau des bateaux de pêche, quelle que soit la période de l'année : voies de circulation et de retournement pour les véhicules tractant un bateau, espace de stationnement, lieux d'accueil et sanitaires et rampe de mise à l'eau.

Considérant que ce projet sera un équipement phare pour le développement du tourisme pêche sur le territoire intercommunal et complètera l'offre en la matière qui pour l'heure consiste essentiellement en une offre de pêche en rivière, en étangs, lacs et plans d'eau, mais pas en barrage ;

Considérant que le tourisme pêche est une des filières retenues comme prioritaires au titre du pôle nature Grand Sancy ;

Considérant que ce sera le seul endroit où les bateaux pourront être mis à l'eau quel que soit le niveau de la retenue du barrage ;

Considérant que nombre de locations touristiques bénéficieront de cet aménagement ainsi que les moniteurs guides de pêche ;

Considérant la portée intercommunale de ce projet,

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'ajout d'une compétence supplémentaire comme suit, au sein de l'article 1.5.1., paragraphe "Développement touristique du territoire intercommunal" et au sein du sous-paragraphe "L'aménagement, la création et la gestion des outils et équipements touristiques suivants" :

***"Aménagement de la mise à l'eau des bateaux au lieu-dit les Plattas, sur la commune de Larodde comprenant rampe de mise à l'eau, espace de stationnement, espaces d'accueil et voie de circulation et de retournement entre parking et rampe."***

Les communes doivent désormais se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle que proposée ci-dessus.

Objet: Demande Occupation domaine public -

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été destinataire d'une demande d'autorisation de stationnement d'un camion « Food Truck » permettant de faire de la restauration (pizzas, frites, lasagnes, paninis, hamburgers). M. Christian ZANETTI, domicilié à BORT-LES-ORGUES, commerçant demandeur, souhaiterait s'installer un soir par semaine dans notre commune de 18 h 00 à 21 h 00.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande en fixant le lieu et en instaurant une redevance d'occupation du domaine public

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

\* d'accorder une autorisation de stationnement à M. Christian ZANETTI pour l'emplacement de son camion "Food Truck" un soir par semaine de 18 à 22 heures sur la commune de LA TOUR D'AUVERGNE (Parking face à l'Hôtel du Lac vers l'aire de co-voiturage)

\* de fixer la redevance d'occupation du domaine public à la somme de 250.00 € par an.

Objet: Site de la Stèle : demande d'abattage d'arbres -

2 demandes ont été déposées en mairie :

- l'une concerne les cabanes des volcans pour une autorisation d'abattage d'une dizaine d'arbres sur la parcelle D 165 pour l'implantation d'une 6<sup>ème</sup> cabane dont le permis de construire est accordé
- l'autre concerne le réaménagement de l'esplanade de La Stèle (drainage du terrain et déplacement de la piste de luge) pour l'abattage de quelques arbres vers la réserve d'eau

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider ces demandes et de solliciter les services de l'ONF pour le suivi de ces travaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve ces 2 demandes

Objet: Intégration prestations SATESE dans ADIT -

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5511-1,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ,

Vu la délibération prise par la commune de LA TOUR D'AUVERGNE le 14 octobre 2017 pour adhérer à l'ADIT, et notamment à l'offre SATESE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue le 28 septembre 2009 entre la commune de LA TOUR D'AUVERGNE et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Considérant que la commune a conclu avec le Conseil départemental du Puy de dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE)

Considérant que les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 01.01.2018 dans l'offre de service de l'ADIT à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 14 octobre 2017

Considérant que l'intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune,

Considérant dès lors la nécessité de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE

- de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

Objet: Tx d'Eclairage Public / Remplacement candélabres -

Mme le Maire présente deux programmes de travaux d'éclairage public élaborés par le SIEG du Puy-de-Dôme

- Remplacement candélabres suite TEPCV pour un montant de 2 900.00 € HT avec un fonds de concours pour la commune à hauteur de 50 %, soit 1 450.00 €

- remplacement des candélabres suite TEPCV pour un montant de 2 500.00 € HT avec un fonds de concours pour la commune à hauteur de 25 %, soit 625.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces 2 programmes et autorise Mme le Maire à signer les conventions correspondantes.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Mme le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite en mairie pour l'installation d'un camp de scouts (Guide Scouts d'Europe) pour 200 adolescents (12/17 ans) cet été à Nodif (Abbaye de Randoll)
- \* Danielle ANDRAUD demande si la porte des anciens WWC publics ne peut pas être remise en état
- \* Gérard ROUX : les bacs jaunes vont être livrés entre le 15 et le 30 mai 2018. Une réunion publique sera organisée ; le tarif de la redevance va prochainement évoluer et sera le même pour les hameaux et le bourg de la commune.
- \* Jean-Pierre ANDRAUD fait part d'une demande d'une société pour organiser un festival de rock en juillet 2019.